

Règlements
Concours Événement exclusif VIP VICHY

Règlements de participation du 20 février au 4 mars 2020.

1. Le commanditaire du concours est Uniprix, une division de Corporation Groupe Pharmessor (ci-après le « Commanditaire » ou « Uniprix ») et le fournisseur de prix est VICHY, une division de l'Oréal Canada (ci-après le « Fournisseur de prix »).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité. Ne peuvent participer à ce concours les employés, les représentants et les mandataires du Commanditaire ou de ses sociétés affiliées ou d'un pharmacien-propriétaire affilié au Commanditaire (incluant les employés du Commanditaire ou de toute succursale du réseau Uniprix), un membre du jury (le cas échéant) de même que toute personne de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou avec qui l'une ou l'autre des personnes susmentionnées est domiciliée. Sont également exclus du concours les employés, représentants et mandataire, (i) du Fournisseur de prix, (ii) d'une agence de publicité ou de promotion du Commanditaire ou du Fournisseur de prix, (iii) de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, de même que toute personne de la famille immédiate d'une de ces personnes ou avec qui l'une ou l'autre de ces personnes est domiciliée.
3. Il y a deux (2) façons de participer au concours **Événement exclusif VIP VICHY**
 - a) **Avec achat.** Il suffit de s'inscrire à un événement exclusif VICHY VIP officiel auprès des succursales Uniprix participantes, de participer à l'événement exclusif officiel entre le 20 février au 4 mars 2020 et d'y acheter deux produits VICHY admissibles. Chaque achat de deux produits VICHY admissibles vous donne une chance de gagner en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire de participation électronique de la section « Concours » du site www.uniprix.com (URL) (ci-après le « Bulletin de participation ») sans omettre de répondre à la question d'arithmétique dans un délai limité. Les inscriptions ne comportant pas deux codes CUP valides de produits VICHY, la date de participation à l'événement exclusif VICHY VIP officiel dans une succursale Uniprix et le numéro de cette succursale Uniprix seront automatiquement rejetés. La liste des succursales Uniprix qui participent à ce concours est jointe à titre d'Annexe A du présent règlement. Une participation pour chaque tranche de 2 produits Vichy achetés.
 - b) **Sans achat.** Il suffit de faire parvenir (à l'adresse ci-dessous) un document écrit à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir), la réponse à la question d'habileté mathématique suivante : $(7 \times 3) + (4/2) - 10$, ainsi qu'un exposé manuscrit (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Limite d'une lettre par personne pour la durée du concours.

Uniprix
Concours Événement exclusif VIP VICHY

5000, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7
À l'attention de : Thida Taing

4. Ce concours commence le 20 février et se termine le 4 mars 2020, à 23 h 59. Les participations avec achat ou les participations manuscrites, selon le mode de participation choisi, doivent être reçus par le Commanditaire au plus tard à cette date pour être inscrits sur la liste des participations valides à partir de laquelle le tirage au sort sera effectué. Le tirage au sort des gagnants sera effectué le 20 mars 2020, à 16 h, au siège social d'Uniprix.
5. Les chances que la participation d'une personne soit sélectionnée lors du tirage au sort dépendent du nombre de participations enregistrées et reçues conformément au paragraphe 3 ci-dessus.
6. Un (1) grand prix : d'une valeur approximative de 5 000 \$, qui consiste en : Un (1) forfait pour 2 personnes (2 adultes) comprenant :

- Les vols aller-retour (Montréal-Paris) en classe Économie (la ligne aérienne pour le voyage Montréal-Paris et Paris-Montréal sera déterminée par Vichy selon les dates du voyage choisies par la personne gagnante et la disponibilité des vols)
- Le transport entre l'aéroport et l'hôtel
- L'hébergement (3 nuits) à l'hôtel
- Une Paris pass de 2 jours
- Un souper au Cabaret Lido
- Une visite d'une demi-journée au Château de Versailles
- 500\$ en argent de poche (pour les repas, activités et autre transport)

Le forfait ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles
- Les assurances médicales
- Les activités sur place
- Le transport autre qu'entre l'aéroport – Hôtel
- Les repas La réservation doit être faite avant le 30 avril 2020 et le voyage doit être effectué avant le 15 décembre 2020.

AUCUNE PROLONGATION NE SERA ACCORDÉE.

- a) Le transport entre le domicile du gagnant et l'aéroport est à la charge du gagnant, comme le transport de son invité (aller et retour).
- b) Le voyage doit être réservé avant le 30 avril 2020 et avoir lieu et être effectué en intégralité avant le 15 décembre 2020.
- c) Le gagnant devra soumettre entre 3 et 5 dates de départ à VICHY. VICHY reviendra au gagnant avec le choix final selon les disponibilités de l'établissement d'hébergement et de la compagnie d'aviation. Sont toutefois exclues les semaines :

- Week end fériés (Pâques, Fête de la Reine, Fête nationale du Québec, Fête du Canada, Fête nationale de la France, fête du Travail, Action de Grâce, Noël, Jour de l'An et Jour du souvenir)
- Vacances de la construction (du 19 juillet au 1^{er} août 2020);

d) Tous les frais et toutes les dépenses autres que ceux mentionnés ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante (et de son invité), notamment : les surcharges pour excédents de bagages, les repas non compris, les consommations et les repas non compris, les taxes et les pourboires non inclus, les assurances personnelles (ex. : maladie, bagages, voyage, responsabilité), les communications téléphoniques, les interurbains, l'usage d'internet, les frais de passeport et autres documents de voyage requis, les frais de visa, les frais de vaccins, les dépenses de nature personnelle, les frais liés à la Federal Aviation Administration (FAA), les frais aéroportuaires ainsi que les excursions et les activités payantes offertes dans le pays visité (lorsqu'applicables).

e) La validité des passeports et/ou de tous documents nécessaires exigés pour voyager (visa, certificat de naissance, etc.) est sous l'entière responsabilité du gagnant et de son invité. Dans l'éventualité où le gagnant et/ou son invité ne sont pas disponibles puisqu'ils ne possèdent pas les documents nécessaires pour voyager, le grand prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage sera effectué.

f) La personne sélectionnée à titre de « gagnant » et son invité devront avoir le droit (légal) de voyager à l'extérieur du Canada pendant la période de validité du voyage.

g) Les arrangements liés au voyage devront être effectués par la personne gagnante auprès de VICHY, dans les délais prescrits par les organisateurs du concours, comme indiqué au moment où ils communiqueront avec le gagnant pour l'informer qu'il a remporté le grand prix. Une fois la date du voyage retenue et acceptée par l'agence de voyages, aucune modification ne sera acceptée, les arrangements étant complétés. La date exacte de la tenue du voyage devra être déterminée à l'avance et selon les conditions du règlement et sous réserve des disponibilités et des limites de disponibilités de VICHY.

h) Le voyage est soumis aux conditions générales de ventes du grossiste qui sera choisi et qui apparaissent au dos des brochures de ce dernier.

i) La personne gagnante et son invité doivent voyager ensemble et effectuer le même itinéraire (incluant être hébergés ensemble).

j) Si une portion ou tout le voyage n'est pas utilisé, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à son invité.

k) VICHY et les organisateurs du concours (Uniprix) n'assureront aucune responsabilité ni remboursement dans le cas des situations suivantes, mais sans s'y limiter : problèmes mécaniques, actions gouvernementales, mauvaise météo, grève, lock-out, force majeure ou toute autre action hors de leur contrôle, non-respect des règles entourant les bagages, documents de voyage incomplets ou manquants, vols ou correspondances manquées ou non-respect des règles douanières. Pour plus de précision, si une personne gagnante doit se retirer du voyage ou d'une activité avant ou après le début de celle-ci en raison d'une maladie, d'une blessure ou autre, aucune compensation ne sera donnée pour toute portion du voyage ou activité manquée. Également, si une personne se voyait refuser l'accès au pays visité ou sur le lieu de l'activité pour quelques raisons que ce soit, aucune compensation ne serait versée à cet effet pour le voyage ou les activités manquées. De plus, tous les frais reliés à ces incidents seront à la charge de la personne gagnante impliquée ou de son invité.

7. En participant au concours, vous convenez d'accepter le prix tel que décrit au point 6, lequel ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent ou tout autre bien ou

service. La sélection du prix lors de la participation au concours est finale et ne pourra être changée ultérieurement. AUCUNE SUBSTITUTION DE PRIX N'EST PERMISE, SAUF À LA DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE OU DU FOURNISSEUR DE PRIX. LE COMMANDITAIRE ET LE FOURNISSEUR DU PRIX SE RÉSERVENT LE DROIT DE REMPLACER N'IMPORTE QUEL PRIX PAR UN PRIX DE VALEUR ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE SI, POUR UNE RAISON OU UNE AUTRE, UN PRIX NE POUVAIT ÊTRE ACCORDÉ COMME DÉCRIT. LES PRIX NE SONT NI TRANSFÉRABLES NI MONNAYABLES EN TOUT OU EN PARTIE.

8. Afin d'être déclarée gagnante et de réclamer son prix, toute personne devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
 - a) Être jointe par téléphone par le Commanditaire ou ses représentants dans les 10 jours suivant le tirage au sort, effectué à la date mentionnée au point 4 ;
 - b) Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique, qui lui sera posée par téléphone par le représentant du Commanditaire à un moment mutuellement convenu;
 - c) Avoir rempli et signé un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire;
 - d) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de consentement autorisant les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération; le formulaire de consentement devra être retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.
 - e) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de Quittance autorisant les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération, et lequel formulaire de consentement devra être retourné à VICHY dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire. Ce formulaire doit aussi être signé par l'invité du gagnant.

9. La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité du gagnant et à la conformité de la participation au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée sera disqualifié. Le Commanditaire se réserve le droit de communiquer avec un participant par téléphone afin de valider son admissibilité ou tout autre aspect pertinent au concours. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans un délai de dix (10) jours, il sera disqualifié et perdra le prix. Le Commanditaire pourra, à sa seule et absolue discrétion, (i) tirer au sort un autre participant admissible avec qui il pourra tenter de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification, ou (ii) ne pas sélectionner de nouveau gagnant.

Le nom de la personne gagnante du prix pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe affranchie à son envoi. Les demandes doivent être adressées à **Uniprix / Concours Événement exclusif VIP VICHY** / 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7 - À l'attention de : Thida Taing

10. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.

- 11.** Les règlements du concours sont disponibles à la section Concours du site internet www.uniprix.com pendant les six (6) mois suivant la date du tirage.
- 12.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité le Commanditaire, le Fournisseur du prix, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à l'un de ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires et toute autre personne impliquée de près ou de loin avec le présent concours (les « bénéficiaires ») relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les bénéficiaires ne garantissent d'aucune façon que le site uniprix.com, ainsi que tout autre site lié au concours, le cas échéant, sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 13.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les bénéficiaires pour tout dommage qu'elle pourrait subir et renonce à tout jamais à réclamer aux bénéficiaires toute compensation ou tenter contre les bénéficiaires toute action ou invoquer toute cause d'action de quelque nature que ce soit, en lien avec (i) sa participation ou tentative de participation au concours, (ii) toute interruption ou mauvais fonctionnement des services postaux qui retarderaient ou empêcheraient la livraison du prix une fois qu'il a été expédié par le Fournisseur du prix, ou (iii) de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.
- 14.** Le Commanditaire, ses divisions, filiales et compagnies affiliées ne sont pas impliquées de quelque façon que ce soit dans la remise des prix du présent concours, ceux-ci étant remis par le Fournisseur du prix. Le rôle du Commanditaire se limite à transmettre la liste des gagnants au Fournisseur du prix.
- 15.** Le participant sélectionné pour le prix reconnaît qu'à compter de la remise de la liste des gagnants au Fournisseur de prix, les obligations liées aux prix deviennent la responsabilité du Fournisseur de prix.
- 16.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

ANNEXE A

Succursales Uniprix participant au concours Événement exclusif VIP VICHY

Uniprix	Nom Usuel	Adresse	Ville
466995	Lehouiller J.-A., Larouche I., Gingras J	1801, 3e Avenue	Val-d'Or
368134	Minville Marie-Noëlle et Isabelle	40, Avenue Doucet	Mont-Joli
451120	Bougie Sylvie	39A, rue des Oblats Nord	Ville-Marie
439018	Arsenault,Laliberté,Mercier	611, 1ère Rue	La Pocatière
397281	Grenier A., Lavoie M.-J. et Patry G.	333, Avenue de la Cathédrale	Rimouski
012971	Dontigny Marc	701, boul. Thibeau	Trois-Rivières
535971	Deschênes K, Drapeau C. et Gélinas H. S.	459, boul. Saint-Germain	Rimouski
598631	Jean N., Côté P.	725, rue de Roxton	Acton Vale
479345	Breton, Saudrais Janecek	14650, boul. Lacroix	Saint-Georges-de-Beauce
462374	Rioux Didier et Larochele Karine	78,A rue Principale	Saint-Antonin
465542	Lachance Daniel	101, boul. Taché Ouest	Montmagny
436485	Pellerin et Bureau	1920, 105e Avenue	Shawinigan
470344	Jbeili V., Chouinard L.	784, rue Saint-Paul	Saint-Rémi
337675	Dontigny Marc	4400, Côte Rosemont	Trois-Rivières
147181	Blanchet Dary & L'Écuyer Yvon	939, boul. Albiny Paquette	Mont-Laurier
465393	Graham Martin	3440, ch. des Quatre Bourgeois	Québec
501650	Girard et Lahoud	811, Route Jean-Gauvin	Québec
236687	Beaulieu Lyse et Séguin Stéphane	200, promenade du Portage	Gatineau
255745	Martin Halley et Matthieu Leduc	872, montée Sainte-Thérèse	Saint-Jérôme
582791	Couillard Gaétan	990, rue de Saint-Jovite	Mont-Tremblant
643700	Parent Serge	795, boul. d'Iberville	Saint-Jean-sur-Richelieu
020305	Germain Lyne	400, boul. du Séminaire Nord	Saint-Jean-sur-Richelieu
309948	Fleury G., Dupuis F. et Bergeron P.	200, boul. Brien	Repentigny
091546	Deslongchamps Julie et Jean-Marc	11, rue Marcel Lépine	Saint-Jacques
576447	St-Pierre Louis-Charles	933, avenue du Pont Sud	Alma
285148	Duchesne Frédéric et Morin François	503, 3e Rue	Chibougamau
393504	Fauteux Isabelle	1850, rue King Est	Sherbrooke
022558	Gilbert P., Gobeil D. et Martel P.	511, rue Hériot	Drummondville
021709	Thériault N. et Laberge M.-F.	504, rue Principale	Saint-Zotique
012567	Côté-Desjardins,Fiset,Parent,Trudel	7777, boul. Guillaume-Couture	Lévis
457515	Picard Marc et Simard Stéphanie	248, rue Saint-Joseph	Saint-Raymond
157412	Breton Geneviève et Tourigny Philippe	2235, rue Galt Ouest	Sherbrooke
582270	Gagnon Martin et Fournier Vicky	39, montée de Sandy Beach	Gaspé
504365	Dupont Isabelle	338, rue Saint-Jacques	Granby
042952	Gosselin Manon et Bérubé Bernard	1285, rue du Pont	Saint-Lambert-de-Lauzon
365155	Houle Julie et Bordeleau Yves	12-4520, boul. des Récollets	Trois-Rivières

021337	Dupuis François	122, rue Notre-Dame	L'Épiphanie
645051	Doucet C., Morin C. et Couillard G.	214, rue Papineau	Joliette
126995	Gaboriault L., Émond M.-C. & Côté R.	343, rue Saint-Jacques	Napierville
500058	Pelletier-Tremblay Laurie	1332, boul. Wallberg	Dolbeau-Mistassini
470609	Barrette Véronique et Bergeron Julie	430, Avenue Larivière	Rouyn-Noranda
418368	Lavoie Laurier et Associés	2845, Avenue Saint-David	Québec
262782	Gélinas Sylvain H.	290, rue Saint-Laurent	Louiseville
508960	Bourassa, Halley et Leduc	222-G, chemin du Lac Millette	Saint-Sauveur
266064	Dessureault Danyel et Beauce Martin	914, rue Maloney Est	Gatineau
418103	Guay Daniel et Beaupré Julie	Ancien couvent des Ursulines	Roberval
136812	Lavoie Laurier et Lavoie Jérôme-Henri	2485, boul. Sainte-Anne	Québec
325100	Kalfane Sheinaz et Kalfane Reza	3131, chemin Côte Vertu	Montréal
543926	Carbonneau Lebeau L. & Méthot-Pinel F.	500-102, Avenue Daigneault	Chandler
459677	Poissant Jocelyn et Couillard Gaétan	555, boul. Ste-Adèle	Sainte-Adèle
434720	Bergeron Pierre et Sgro Marisa	2963, boul. Saint-Charles	Kirkland
605659	Boivin P.L., Lucier E et Hébert-Bernier A	466, boul. Sir Wilfrid-Laurier	Mont-Saint-Hilaire
625772	Blanchette Nicolas	126, rue Hériot	Drummondville
524140	Malette I.	7, rue de l'Aqueduc	Victoriaville
575282	Lachapelle A. & Tondreau I.	126-1700, ch. du Fer à Cheval	Sainte-Julie
624510	Lamontagne A. et Moffet S.	904, rue Principale Ouest	Magog
638056	Leclerc Isabelle	1048, boul. Vachon Nord	Sainte-Marie
465500	Graham Martin	905, boul. René-Lévesque Ouest	Québec
265157	Girard K. et Perron D.	711, boul. Sainte-Geneviève	Saguenay
368159	Minville Marie-Noëlle et Isabelle	1760, boul. Gaboury	Mont-Joli
274738	Babin Gaston	171, avenue Grand Pré	Bonaventure
046615	Laroche Marc	569, boul. Richelieu	Richelieu
133561	Côté N., Carbonneau E. et Savoie D.	620, avenue de Buckingham	Gatineau
531426	Hoang David, Hoang Tu Ngan et Var Rachan	414, chemin Larocque	Salaberry-de-Valleyfield
146340	Mamodehoussen Chemika	610, rue King Est	Sherbrooke
326983	Paré J.-Philippe & Hamelin M.-Claude	520, rue d'Avaugour	Boucherville
078980	Fiset Stéphane	8325, rue Notre-Dame Est	Montréal
470567	Gilbert, Gobeil, Martel	3525, boul. Saint-Joseph	Drummondville
629139	Bolduc, Lecompte et Roy	1830, Avenue Industrielle	Québec
434639	Couillard Gaétan et Dupuis Véronique	2801, boul. des Promenades	Sainte-Marthe-sur-le-Lac
594358	Bissonnette-Roy M. et Janelle M.	113, rue Saint-Pierre	Saint-Constant
327296	Charron Yvette	5300, boul. Saint-Laurent	Sainte-Catherine
044024	Couillard Gaétan et Moretti Simon	6261, boul. des Laurentides	Laval
446021	Beaulieu Étienne	15, boul. Montcalm Nord	Candiac
629014	Boudreau Caroline et Meddeb Emel	3751, boul. du Royaume	Saguenay
157339	Garceau, Gobeil, Couillard	4, rue Saint-Vincent	Sainte-Agathe-des-Monts

499137	Adjaoud Samy	210, chemin d'Aylmer	Gatineau
605634	Boivin P.L., Hébert-Bernier A. et Lucier E	863, boul. Yvon l'Heureux Nord	Beloeil
637959	Gervais-Sarrazin, Giguère	1090, boul. des Seigneurs	Terrebonne
416941	Gosselin A.	1400, Chemin de Saint-Jean	La Prairie
617043	Grégoire S. et Thibault D.	330 rue des érables	Sherbrooke
012526	Dontigny Marc	385, boul. Sainte-Madeleine	Trois-Rivières
459842	Lahoud Frédéric	980, Avenue du Palais	Saint-Joseph-de-Beauce
545517	Laurin Marie-Yseult et Lussier Sandra	609, boul. Henri-Bourassa Est	Montréal
431460	St-Jean Roxane	88, ch. de la Rabastalière O.	Saint-Bruno-de-Montarville
345108	Duguay A., Deschênes P. et Allard L.	1, boul. Samson	Laval
439398	Michaud-Belzile Julie	14 000, boul. Henri-Bourassa	Québec
624080	Daigle Francis	173, boul. Sainte-Rose	Laval
569079	Haidaoui, Tran	2745, boul. de la Pinière	Terrebonne
374447	Bois Jean-Pierre et Dupuis François	880, montée Masson	Mascouche
644377	Couillard Gaétan et Touchette Martin	279-B, boul. Cartier	Laval
575241	Lachapelle A. & Tondreau I.	103-2033, rue Principale	Sainte-Julie
397695	Deschênes Thomas-Ugo	13 900, chemin Saint Simon	Mirabel
416834	Delisle Sylvie	358, boul. Grande Côte	Boisbriand
265165	Girard Kevin et Perron Dominique	80, rue Racine Est	Saguenay
288035	Sansregret Eric	9, rue de l'Église	Sainte-Thérèse
597930	Fleury, Dupuis & Bergeron	1445, rue Victoria	Saint-Lambert
049833	Couillard Gaétan & Hébert Jean-François	142-A, 25e Avenue	Saint-Eustache
507574	Pelletier Mélanie	1, rue Quintal	Charlemagne
470468	McDuff Anne-Catherine	5375, boul. Grande Allée	Brossard
325365	Mailly Robert & Nguyen S. Quan	101, rue Albert	Cowansville
509786	Benoit Jonathan et Lok Sam Ath	200, boul. d'Anjou	Châteauguay
561456	Dontigny M., St-Arnaud J., Leblanc V.	400-2000, boul. Louis-Frédette	Nicolet
630475	Belmonte S. et De la Bruère N.	1190, boul. Louis XIV	Charlesbourg
276220	Fiset Mario et Lemieux Marc-André	40, rte. du Président-Kennedy	Lévis
643338	Dion G. et Douang-Boulom P.	72, rue Châteauguay	Huntingdon
143719	Leduc M., Halley M. et Bolduc J.	509, rue Arthur Sauvé	Saint-Eustache
617605	Pham Vinh The Jimmy et Lam Kar Man	13 170, rue Sherbrooke Est	Montréal
453605	Drouin P.	369, rue de la Couronne	Québec
553180	Beaucage Martin	22, rue des Flandres	Gatineau
561605	Deschênes Pascal	4769, boul. Dagenais Ouest	Laval
419671	Bergeron Pierre	5388, rue Bélanger Est	Montréal
626333	Maltais Josée	2100, rue Bagot	La Baie
623314	Hassan I., Kassem Hassan Z. et Abran P.	2828, rue De Lyon	Longueuil
340661	Lapointe P, Sévigny N et Martineau F	1275, Villeray	Montréal